

Attention : les inscriptions ne sont validées qu'à la réception du dossier complet avec le règlement

Inscription pour le Vide-grenier Dimanche 15 juin 2025 Château du Pineau – 1 chemin du Château du Pineau » - 49380 Champ-sur-Layon

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site « helloasso via ce lien et laissez-vous guider :
[inscription vide-grenier Château du Pineau](#)

Ou complétez le bulletin de réservation ci-dessous et envoyez-le accompagné de votre règlement à :

Association « **Les Lions du Pineau** » chez **Monsieur Anthony DURAND**

1 chemin du Château du Pineau » - 49380 Champ-sur-Layon - renseignements : **06.87.07.09.78**

Si vous ne pouvez pas imprimer le bulletin d'inscription, appelez-nous, nous vous l'enversons par courrier.

REGLEMENT INTERIEUR

L'association « **Les Lions du Pineau** » organise un Vide-grenier au Château du Pineau Dimanche 15 juin 2025 de 8h à 18h. La participation des Camelots, forains et représentants de produits neufs n'est pas autorisée ; les particuliers et autres professionnels sont autorisés. L'accueil des exposants débute à 6h30.

Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée sur le site. Les exposants devront avoir communiqué les renseignements demandés lors de leur inscription pour renseigner le registre de la manifestation.

Dès leur arrivée, les exposants s'installent sur les emplacements qui leur ont été attribués. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur est le seul habilité à le faire si nécessaire.

Les exposants peuvent conserver leur véhicule sur les emplacements mais ne pourront pas sortir du site avant la fermeture du Vide-grenier. Un parking est à disposition pour ceux qui ne restent pas jusqu'à la fin de la journée.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autre détérioration.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes, ...) L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Les sommes versées à titre de réservation pour des places non occupées à 8h30 resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, les exposants devront aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du Vide-grenier : à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée.

Les exposants s'engagent donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation devra quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

BULLETIN INSCRIPTION «VIDE-GRENIER» - Château du Pineau - Dimanche 15 juin 2025

Nom et Prénom _____ Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse : _____

E-mail : _____

Particulier Je joins l'attestation sur l'honneur ci-dessous à mon inscription + copie carte identité + règlement

Professionnel Je joins copie carte professionnelle, mon N° SIRET : _____ + règlement

Les emplacements font 3 mètres linéaires. Le coût d'un emplacement (donc 3 ml) est de 5 €.

Je réserve : emplacements de 3 mètres linéaires x 5 €, soit..... € que je règle par chèque à l'ordre de l'association « Les Lions du Pineau ».

ATTESTATION SUR L'HONNEUR à remplir par les particuliers :

Je soussigné(e), _____ déclare ne pas participer, en qualité d'exposant, à plus de 2 « vide grenier » dans la saison en cours, conformément aux lois en vigueur, et avoir pris connaissance du règlement.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Etabli le : ____ / ____ / ____

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)